



Monsieur Jean-Marc FALCONE
Préfet de la région Centre-Val de
Loire
Préfet du Loiret
181, rue de Bourgogne
45042 ORLÉANS Cedex 1

Nos Réf. : DCERE/STP/
Dossier suivi par Stéphanie SAULAS et Emilia ABID
 02 38 78 76 39 / 02 38 78 76 24

Objet : **Autorisation de rejet sur le réseau d'assainissement
communautaire
Projets CO'MET et aire évènementielle**

Monsieur le Préfet,

Dans le cadre de l'instruction des projets Centre Orléans Métropole (CO'MET) à Orléans et aire évènementielle métropolitaine à Fleury les Aubrais, Orléans Métropole a examiné le raccordement aux réseaux d'eaux usées et la situation des bassins versants en matière d'eaux pluviales.

S'agissant du projet CO'MET, la Direction du Cycle de l'Eau et des Réseaux d'Energie d'Orléans Métropole autorise le raccordement au réseau séparatif d'eaux usées (EU) communautaire situé rue du Président Robert Schuman. Elle n'a toutefois pas d'avis à émettre sur la gestion des eaux pluviales du fait qu'elles ne transitent pas par le réseau communautaire et qu'elles ont pour exutoire le bras des Montées.

S'agissant du projet de l'aire évènementielle, la Direction du Cycle de l'Eau et des Réseaux d'Energie d'Orléans Métropole autorise le raccordement au réseau unitaire communautaire situé sur la RD2020 avec un débit de rejet des eaux pluviales de 3l/s/ha maximum pour l'ensemble du projet.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes salutations distinguées.